

High School Students

We are happy to announce that the CQSB (Central Québec School Board) and the RTC (Réseau de transport de la Capitale) have an agreement. Students who qualify for this service will be entitled to a bus pass (ticket) for unlimited travel from Monday to Friday, including statutory holidays and weekday breaks. The monthly RTC pass will be valid from the first day of school until June 30th.

HOW DO I GET AN RTC SCHOOL BUS PASS (TICKET)?

1. Starting in July, you will receive an email with a preliminary transportation notice. If the student qualifies for the free of charge RTC bus pass, the notice will display the 'RTC/STL/STS' code.
2. As of the **15th of August 2025 1 PM**, you can confirm eligibility for the RTC pass by logging into the Mozaik-Portail Parent. The 'RTC/STL/STS' code will be shown if the student is eligible.

****NEW – REQUIRE MAKING APPOINTMENT****

To avoid long line-ups, the RTC asks you to book your appointment with the following link.

<http://rtcquebec.ca/RentreeScolaire>

3. You will then be able to present yourself to one of the locations below to obtain the pass:

- Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI) du RTC
820 Ernest-Gagnon, (Québec), G1S 3R3
- Promenades Beauport (from August 11 to September 12)
3333 rue du Carrefour, Québec, QC G1C 5R9
- Carrefour les Saules (from August 11 to September 12)
5150 boul. de l'Ormière, Québec, G1P 4B2

4. Things to have on hand when visiting the information center:

- Student ID (e.g., health insurance card, driver's license, passport),
- Consent form printed and completed by a parent or legal guardian (can be completed on site)
- Fiche (ID) Number (7 digits)
- Postal Code

The on-site agent will validate the student's eligibility for the RTC pass using a list they will have which is provided by the CQSB (**which will only be available in mid-August**).

For those who **already have** an OPUS photo card, and it is still valid, it can be encoded with the bus pass ticket.

If the student does NOT have an Opus card:

- The student will require to have an OPUS card with a photo (\$15 fee payable by the student).
Please note that the student must be present to have the card made.
- The bus pass ticket encoded on the OPUS photo card will be valid until June 30th.



FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

- Q** Does my child have to take the RTC bus? What are my other options?
- A** If the RTC service is provided in your area, then yes, your child must use the RTC Services.
- School buses service for high school students is only in areas where public transportation service is not provided by the city.
- Q** How much does the RTC pass cost?
- The student pass is free of charge, the cost will be covered by the CQSB, only a charge of \$15 (subject to change by the RTC) is payable for the Opus card.
- Q** Can the pass be used at all times?
- A** The student pass is for unlimited travel between Monday to Friday, including statutory holidays and weekday breaks. From the first day of school until June 30th.

RTC
rtcquebec.ca

CQSB
transport@cqsb.qc.ca | www.cqsb.qc.ca

2025-2026

GENERAL INFORMATION

Please be advised that students are subject to RTC rules notwithstanding the rules in effect for school transportation by yellow bus.

The RTC can deem a behaviour inappropriate and confiscate the bus pass at any time. This will be the parent/student responsibility to visit the RTC offices to retrieve the bus pass.

We invite you to take note of the [BIEN VOYAGER ENSEMBLE](#) instructions to remind your child of the safe behavior to adopt on board buses.

For more information on the Réseau de transport de la Capitale:
<https://www rtcquebec ca/service-la-clientele/pour-nous-joindre>

IMPORTANT

Note that any bus passes that remain unclaimed for a period of two months will be subject to cancellation.

We kindly ask that you ensure timely pickup of your child's bus pass to avoid any inconvenience.

Neither the CQSB nor the RTC is responsible for reimbursing the cost of a bus pass purchased outside of the agreed process. If a parent or student fails to claim their free of charge pass through the designated channels, any personal purchase made will not be reimbursed.

2025-2026

Élèves du secondaire

Nous sommes heureux d'annoncer que la CSCQ (Commission scolaire Central Québec) et le RTC (Réseau de transport de la Capitale) ont une entente. Les élèves éligibles à ce service auront droit à un laissez-passer (titre) pour des déplacements illimités du lundi au vendredi, incluant les jours fériés et les congés en semaine. Le laissez-passer mensuel du RTC sera valide à partir du premier jour d'école jusqu'au 30 juin.

COMMENT SE PROCURER UN LAISSEZ-PASSER (TITRE) DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR LE RTC?

1. À partir de juillet, vous recevrez un courriel contenant un avis préliminaire de transport. Si l'élève est admissible à la carte d'autobus RTC sans frais, l'avis affichera le code « RTC/STL/STS »
2. À compter du **15 août 2025 13h00**, vérifiez si vous avez droit au transport intégré (RTC) sur Mozaïk-Portail Parents. Lorsque la mention « RTC/STL/STS » y apparaît, l'élève est admissible.

**** NOUVEAUTÉ – PRISE DE RENDEZ-VOUS****

Pour éviter les longues files d'attente, prenez rendez-vous ici :

<http://rtcquebec.ca/RentreeScolaire>

3. Si l'élève est admissible au transport par le RTC, il devra se présenter à un des centres d'informations suivant:

- Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI) du RTC
820 Ernest-Gagnon, (Québec), G1S 3R3
- Promenades Beauport (Du 11 août au 12 septembre)
3333 rue du Carrefour, Québec, QC G1C 5R9
- Carrefour les Saules (Du 11 août au 12 septembre)
5150 boul. de l'Ormière, Québec, G1P 4B2

4. À avoir en main lors de votre visite au centre d'information :

- Carte d'identité de l'élève (ex. : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport)
- [Formulaire de consentement](#) imprimé et rempli par le parent ou le tuteur légal (peut aussi être rempli sur place)
- Numéro de fiche (7 chiffres)
- Code postal

L'agent sur place validera l'admissibilité de l'élève au transport en commun (RTC) à l'aide **d'une liste fournie par la CSCQ (qui ne sera disponible qu'à la mi-août).**

Pour ceux **qui possèdent déjà une carte** OPUS avec photo encore valide, celle-ci pourra être encodée avec le titre de transport

Si l'élève n'a pas de carte OPUS:

- Après avoir rempli les formulaires sur place, l'élève sera octroyé une [carte OPUS avec photo](#) (frais de 15 \$ payable par l'élève).
Veuillez noter que la présence de l'élève est requise pour l'émission de la carte.
- Le laissez-passer (titre) encodé sur la carte OPUS avec photo sera valide jusqu'au 30 juin.



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Q Mon enfant doit-il utiliser l'autobus du RTC? Quelles sont mes autres options?

A Si les services du RTC sont disponibles dans votre région, alors oui, votre enfant doit utiliser les services du RTC.

Les autobus scolaires ne desservent que les endroits où le service du transport en commun n'est pas assuré par la Ville.

Q Combien coûte le laissez-passer du RTC?

A La carte d'étudiant est sans frais, le coût est couvert par la commission scolaire, seul un montant de 15 \$ (sujet à changement par le RTC) est à payer pour la carte Opus.

Q Le laissez-passer peut-il être utilisé à tout moment?

A L'abonnement étudiant permet des déplacements illimités du lundi au vendredi, y compris les jours fériés et les congés en semaine. Du premier jour d'école au 30 juin.

RTC
rtcquebec.ca

CQSB
transport@cqsb.qc.ca | www.cqsb.qc.ca

2025-2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Veuillez noter que les élèves sont soumis aux règles du RTC, nonobstant les règles en vigueur pour le transport scolaire par autobus jaune.

Le RTC peut juger un comportement inapproprié et confisquer le laissez-passer d'autobus à tout moment. Il incombe alors au parent/élève de se rendre aux bureaux du RTC pour récupérer le laissez-passer.

Nous vous invitons à prendre connaissance des consignes de **BIEN VOYAGER ENSEMBLE** pour rappeler à votre enfant les comportements sécuritaires à adopter à bord des autobus.

Pour plus d'information relativement au Réseau de transport de la Capitale : <https://www rtcquebec.ca/service-la-clientele/pour-nous-joindre>

IMPORTANT

Veuillez noter que tout abonnement de transport non récupéré pendant une période de trois mois sera sujet à annulation.

Nous vous prions de bien vouloir récupérer rapidement l'abonnement de transport de votre enfant pour éviter tout inconvénient.

Ni le CQSB ni le RTC ne sont responsables du remboursement d'un laissez-passer acheté en dehors du processus prévu. Si un parent ou un élève ne réclame pas son laissez-passer sans frais par les canaux désignés, tout achat effectué de manière personnelle ne sera pas remboursé.



2025-2026